

Alex

un outil IA pour les facultés de droit

Jean-Hugues Barbé, Maître de conférences en droit public

Antoine Bertin, Développeur indépendant

Pourquoi Alex ?

Un besoin pour les facultés de droit

Limites des IA juridiques existantes

- Modèles grand public peu fiables et pertinents
- Outils commerciaux coûteux et rigides

1ère version d'Alex

- Chat en langage naturel pour interroger une base juridique
- Nouveaux défis : maîtrise technologique et sécurité des données

2ème version d'Alex

- création d'un outil souverain et adapté aux besoins des facultés de droit

Comment fonctionne Alex ?

- Un outil conversationnel juridique

Constit only! 🙌

Alex is the best

Salut ! 🙌

Je m'appelle Alex. Comment puis-je vous aider aujourd'hui ?

A quelles conditions le conseil constitutionnel admet-il le cumul de sanctions pénales et fiscales pour une même fraude fiscale ?



Posez votre question...



- une réponse pertinente fondée sur la base de données choisie

Constit only! 🙌

Alex is the best

Réponse basée sur les données fournies :

Le Conseil constitutionnel admet le cumul de sanctions pénales et fiscales pour une même fraude fiscale dans les cas les plus graves, tels que définis par la loi, et sous réserve que les sanctions soient proportionnées. Plus précisément, cela signifie que :

1. **Cas les plus graves** : Le cumul est admis pour les cas de fraude fiscale les plus graves, la gravité pouvant résulter du montant des droits fraudés, de la nature des agissements de la personne poursuivie ou des circonstances de leur intervention.
2. **Proportionnalité des sanctions** : Le montant global des sanctions éventuellement prononcées ne doit pas dépasser le montant le plus élevé de l'une des sanctions encourues, respectant ainsi le principe de proportionnalité.
3. **Justification du cumul** : Ce cumul est justifié par la nécessité de protéger les intérêts financiers de l'État et de lutter contre la fraude fiscale, ainsi que par la nécessité d'assurer une répression effective des infractions.

Évaluation de la suffisance des informations : Les informations fournies sont suffisantes pour répondre à la question

Posez votre question....



- des propositions de sous-questions pour approfondir la recherche

Constit only! 🙌

Alex is the best

Sous-questions proposées pour clarifier, approfondir ou explorer des aspects complémentaires :

1. Définition et Exemples de "Cas les Plus Graves" :

- Quels sont les critères précis utilisés par le Conseil constitutionnel pour définir les "cas les plus graves" de fraude fiscale, et pourriez-vous fournir des exemples concrets de situations qui entrent dans cette catégorie ?

2. Mécanismes de Contrôle de la Proportionnalité :

- Quels sont les mécanismes ou les procédures mises en place pour garantir que le montant global des sanctions ne dépasse pas le montant le plus élevé de l'une des sanctions encourues, et qui est chargé de veiller à cette proportionnalité ?

3. Évolution de la Législation et de la Jurisprudence :

- Comment la législation et la jurisprudence relatives au cumul de sanctions pénales et fiscales pour fraude fiscale ont-

Posez votre question....



- des sources fiables et recontextualisées

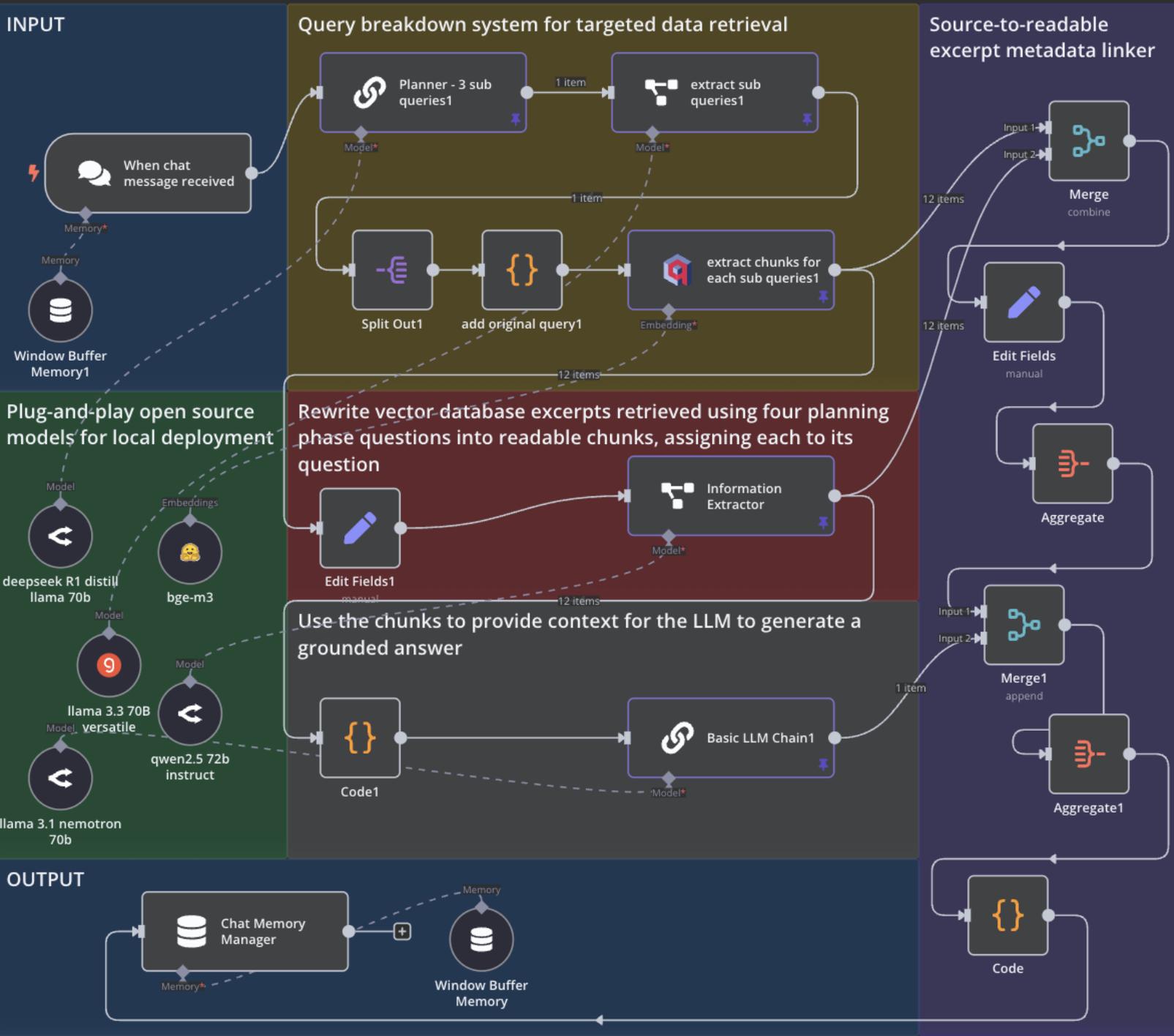
Constit only! 🙌

Alex is the best

Source: <http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2016/2016545QPC.htm> question_1: le principe de nécessité des délits et des peines est respecté lorsque des sanctions sont appliquées pour des faits identiques en application de corps de règles distincts le cumul de sanctions pénales et fiscales pour une même fraude fiscale est admis si le montant global des sanctions ne dépasse pas le montant le plus élevé de l'une des sanctions encourues question_2: le principe de proportionnalité implique que le montant global des sanctions éventuellement prononcées ne dépasse pas le montant le plus élevé de l'une des sanctions encourues l'application combinée des dispositions de l'article 1729 et des dispositions contestées de l'article 1741 du code général des impôts ne méconnaît pas le principe de proportionnalité des peines question_3: le principe de proportionnalité implique que le montant global des sanctions éventuellement prononcées ne dépasse pas le montant le plus élevé de l'une des sanctions encourues question_4: le Conseil constitutionnel admet le cumul de sanctions pénales et fiscales pour une même fraude fiscale si le montant global des sanctions ne dépasse pas le montant le plus élevé de l'une des sanctions encourues le cumul de sanctions pénales et fiscales est admis sous réserve que le montant global des sanctions éventuellement prononcées ne dépasse pas le montant le plus élevé de l'une des sanctions encourues

Posez votre question...





L'intelligence derrière Alex

Une approche collaborative pour un outil sur-mesure

Allier expertise métier et technologique

- Intégrer le raisonnement juridique non probabiliste
- Concevoir des outils adaptés aux juristes

Sensibiliser les juristes à l'IA

- Faire découvrir le potentiel de l'IA
- Organiser des ateliers pédagogiques pour les étudiants